

Motion

Nombre de postes mis au concours

La section 35 du comité national souhaite tirer la sonnette d'alarme sur l'effondrement du nombre de postes mis au concours de recrutement ces dernières années. La baisse sans précédent constatée au concours 2021, avec seulement 3 postes ouverts, s'inscrit dans une tendance durable que nous avons constatée sur l'ensemble de la mandature. Alors que lors de la mandature précédente, 7 postes de chargés de recherches ont été mis au concours chaque année (2013-2016), nous avons disposé successivement de 5, 7, 6, 4 et 3 postes, soit 25 postes sur 5 ans (5 en moyenne par an), ce qui représente une baisse de 30% du nombre de chercheurs recrutés. En diminuant ainsi les postes, on installe d'excellents futurs collègues dans une précarité durable qui nuit gravement à la recherche sur le long terme et désorganise les laboratoires et les équipes.

La section 35 dénonce avec la plus grande vigueur la politique de destruction de l'emploi scientifique pérenne conduite ces dernières années à l'échelle du CNRS, qui s'est traduite par une diminution globale du nombre de postes ouverts au concours (passage de 300 à 240 postes annuels depuis 2019, soit une baisse de l'ordre de 20 %). Mais elle souhaite également attirer l'attention sur le fait que la section 35 a été beaucoup plus touchée que l'ensemble des autres sections par l'assèchement des recrutements (seulement 7 postes en tout pour les deux dernières années, soit une baisse de 50 % par rapport à la moyenne de la mandature précédente). Cet état de fait s'avère dramatique dans une section au périmètre extrêmement large, qui regroupe de très nombreuses sections du CNU (philosophie, épistémologie et histoire des sciences, littératures française et l'ensemble des littératures étrangères, philologie et sciences de l'antiquité pour l'ensemble des langues anciennes, histoire des arts, musicologie) sans compter d'autres disciplines rares peu représentées à l'université¹, et qui voit chaque année entre 180 et 250 candidats se présenter, avec un niveau d'excellence que nous avons salué chaque année lors des auditions.

Dans une telle configuration, n'avoir que trois ou quatre postes à pourvoir revient à vider de son sens l'exercice de comparaison des dossiers et des candidatures : nous n'avons tout simplement plus les moyens de gérer la diversité interne de notre section et de proposer des répartitions équilibrées dans lesquelles chaque domaine puisse trouver sa place, et ce même en opérant à partir de groupements thématiques très larges (bien au-delà des frontières des sections du CNU). Croire qu'avec trois postes mis au concours sur une année, on peut continuer à faire vivre la recherche en « Philosophie, littératures, arts », c'est ignorer la diversité qui se cache derrière chacune de ces étiquettes, c'est forcer le

¹ Voir l'implication du CNRS dans la Cartographie des disciplines rares : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid155145/cartographie-des-disciplines-rares.html>

comité à mettre les disciplines en concurrence, et prendre le risque d'assécher complètement la recherche dans certains domaines. De ce fait, c'est la recherche dans tous les domaines des humanités qui se trouve mise en péril par le choix fait par la direction du CNRS de cibler notre section de cette manière, en donnant un coup d'arrêt brutal aux recrutements.

Motion adoptée le 31 mai 2021

21 votants : 21 oui, 0 non, 0 abstention

Philippe HOFFMANN
Président de la Section

Destinataires :

- Antoine PETIT, président directeur général du CNRS
- Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- Dorothee BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique du CNRS
- François Joseph RUGGIU, directeur de l'INSHS
- Marie GAILLE, directrice adjointe scientifique de l'INSHS
- Francesca GRASSIA, secrétaire générale du Comité national
- Mesdames et messieurs les membres du Conseil scientifique de l'INSHS